

Extrait du Registre des Décisions du Maire de LOCMIQUELIC

Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Remboursement anticipé de trois crédits auprès du Crédit Agricole

- Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2023 relative aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal et notamment le 2/,
- Vu la décision du Maire n° CM-09-04-AR1-AR en date du 02 avril 2013,
- Vu la décision du Maire n° AR2-CM22-10-13-AR en date du 14 octobre 2013,
- Vu la décision du Maire n° R2014-019-AU en date du 11 septembre 2014,
- Vu. La demande de remboursement anticipé de crédit en date du 29 mars 2023,
- Vu. l'avis du bureau municipal en date du 03 avril 2023,

DECISION :

Article 1 :

la Commune rembourse par anticipation le crédit contracté auprès du Crédit Agricole suivants :

Prêt n° 00048587412 réalisé le 14/05/2013  
Remboursement anticipé du capital : 180 872,05€  
Remboursement anticipé des intérêts : 1488,30€  
Soit un total de 182 360,35€

Prêt n° 10000021994 réalisé le 19/12/2013  
Remboursement anticipé du capital : 109 964,54€  
Remboursement anticipé des intérêts : 993,59€  
Soit un total de 110 958,13€

Prêt n° 10000063290 réalisé le 09/12/2015  
Remboursement anticipé du capital : 167 215,74€  
Remboursement anticipé des intérêts : 1285,96€  
Soit un total de 182 360,35€

Article 2 :

Monsieur le Maire, délégataire dûment habilitée, est autorisé à signer tout document réglant les conditions de remboursement anticipé de ces trois prêts.

Article 3 :

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T. :

- il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du prochain Conseil municipal.

LOCMIQUELIC, le 24 avril 2023

Monsieur le Maire



Eric PATUREL

**Mise en ligne le 02/05/2023**